

CHANGER L'ÉCOLE, PAS LE CLIMAT

Pics de pollution? Il faut agir vite et changer de société



• Fiche syndicale à destination des personnels •

Avril 2022

SUD éducation porte des revendications pour la justice sociale et climatique dans le secteur de l'Éducation nationale. Zoom sur les revendications en matière de pollution de l'air.

On a assisté à la fin du mois de mars 2022 à de forts pics de pollution dans plusieurs régions. La hausse des températures et le vent faible ne permettent pas aux polluants liés au trafic automobile et aux activités agricoles de se disperser. En Bretagne, en Île-de-France, un dépassement notable du seuil de particules fines a été constaté le 25 mars 2022, l'Agence Régionale de Santé conseille de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, privilégier des sorties plus brèves, réduire ou reporter les activités physiques et sportives intenses. De même, en Occitanie, le même week-end est marqué par une forte pollution à l'ozone. En Bretagne, l'ammoniac est issue à 95% de l'activité agricole soumise aux intérêts des lobbies de l'industrie agro-alimentaire : elle compte parmi les responsables des particules fines.

La pollution de l'air serait responsable de 48000 à 100 000 décès prématurés par an en France.

Depuis 5 ans, ces pics de pollution sont récurrents. Les autorités prennent des

mesures : réduction de la vitesse sur les voies rapides, circulation différenciée, réduction des prix des transports en commun... Néanmoins ces mesures sont trop ponctuelles, elles arrivent trop tard et elles n'agissent pas sur la pollution quotidienne, toute aussi nocive, en particulier pour les populations les plus précaires.

En 2017, le Conseil d'État avait déjà ordonné au gouvernement d'agir contre la pollution atmosphérique. En 2020, on observe toujours des dépassements à Paris, Marseille-Aix, Lyon, Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Reims et Fort-de-France. En août 2021, l'État est condamné à agir suite à une action en justice de l'association Les Amis de la Terre, sous peine d'une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard.

Tous ces éléments sont une démonstration supplémentaire des effets néfastes d'un

modèle de production capitaliste et productiviste très polluant qui utilise les salarié-es pour surproduire et accumuler des bénéfices au détriment des populations les plus pauvres. Pourtant des solutions globales et pérennes existent qui permettraient d'aboutir à une société à la fois respectueuse des êtres vivants et plus égalitaire, et qui permettrait de subvenir aux besoins de tous et de toutes. Tout ceci passe par une transformation radicale et positive de notre société. (baisse du temps de travail, sobriété, production non marchande et non polluante, partage des richesses, reprise du contrôle de la production par les salarié-es...)

Dans notre secteur

La pollution de l'air a des conséquences directes sur la santé des personnels de l'éducation et sur celle des élèves. Ainsi l'académie de Paris a écrit aux établissements scolaires et aux écoles le vendredi 25 mars pour alerter sur le dépassement du seuil de particules fines : les activités sportives de forte intensité sont déconseillées et il est recommandé d'apporter une attention toute particulière aux personnes vulnérables et aux enfants souffrant d'asthme.

Il y a urgence à agir sur les causes de cette pollution. L'éducation nationale doit participer à cet effort.

Le ministère est responsable de milliers de trajets superflus tous les jours. Les suppressions de poste et les diminutions de dotations horaires amènent les personnels à se déplacer de plus en plus loin de chez elles et eux, et souvent sur plusieurs établissements pour pouvoir compléter un poste. C'est le cas du personnel médico-social, mais également du personnel enseignant, parfois contraint de se rendre dans trois, voire quatre établissements éloignés pour satisfaire aux obligations de service. Les titulaires remplaçant.e.s sont régulièrement affecté.e.s sans raison valable en dehors de leurs zones de remplacement.

Pour la qualité du service proposé aux élèves, pour des conditions de travail acceptables et pour répondre à la crise climatique, il est indispensable de supprimer sans délai ces déplacements évitables et néfastes !

L'éducation nationale doit recruter massivement, augmenter les moyens horaires des personnels enseignants et médico-sociaux, et ouvrir des écoles et des universités afin de rapprocher les élèves, les lycéen.ne.s et les étudiant.e.s de leurs lieux de formation.

Il faut limiter les services partagés à deux établissements, et interdire les compléments inférieurs à 25% d'une obligation réglementaire de service

Les abonnements de transports publics doivent être pris en charge intégralement pour tou.te.s les élèves , mais également pour les

agent.e.s des établissements publics, et cumulable avec le forfait mobilité durable.

Le ministère de l'éducation nationale doit négocier des tarifs d'achats groupés de vélos pour tous les personnels.

SUD éducation appelle les personnels à consigner les dangers de la pollution de l'air lors des épisodes de pics de pollution dans les RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail).

Exemple de signalement dans le RSST :

“En [région], le taux de particules fines est supérieur au seuil réglementaire. Cette situation provoque chez moi une gêne respiratoire / une gêne cardiaque / un sentiment d'anxiété.”

SUD Éducation revendique une politique ambitieuse en matière de transport pour aller vers plus de transport public et gratuits avec :

- la possibilité de cumuler le Forfait Mobilité Durable avec le remboursement de frais de transport en commun,
- une augmentation à 400€ immédiatement comme pour les

salarié.es du privé et à terme le montant de FMD doit être de 500€ ou plus pour les plus précaires, comme proposé par la convention citoyenne pour le climat.

- le développement des transports en commun sur tout le territoire afin de permettre à tous les personnels de l'Éducation nationale de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail en transports en commun.

SUD éducation revendique :

- des bâtiments scolaires adaptés : végétalisation des cours de récréation, dépollution des sols, maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, diagnostics énergétiques communiqués au personnel et aux usager.e.s, production d'énergie renouvelable sur site
- des objectifs de réductions des émissions de CO2 réellement contraignants pour l'État et les entreprises.
- une transformation écologique et sociale globale de la société.

